



N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 12 février 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 12 février à 19 h 30 à la salle Maurice Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Normand Vincent est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Kim Verdant-Dumouchel, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2018-02-377

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 12 février 2018.

Deux points sont ajoutés, soit les points 3.7 et 3.8.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2018, tel que modifié, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
 - 3.1 Dépôt de la correspondance
 - 3.2 Dépôt des rapports *Liste des donateurs et rapports de dépenses* liées aux élections 2017
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
 - 3.4 Dépôt du certificat relatif à la tenue de registre pour le Règlement d'emprunt 160-2017
 - 3.5 Installation d'une tour de télécommunication de Bell sur le territoire de la Municipalité
 - 3.6 Opposition – stationnement payant au CLSC de Saint-Polycarpe
 - 3.7 Résolution d'appui – Demande d'aide financière – Transport adapté
 - 3.8 Demande au gouvernement du Québec de repousser du 1^{er} février 2018 au 1^{er} juillet 2018 le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Ratification du mouvement de personnel – janvier 2018
 - 4.2 Ratification d'embauche – inspectrice en bâtiment et environnement et préposée à l'urbanisme
 - 4.3 Attribution de poste – manœuvre
 - 4.4 Adoption d'une échelle salariale – camp de jour



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – janvier 2018
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – janvier 2018
- 5.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de paiement
- 5.4 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Efel experts-conseils – Gestion administrative pour la sélection d'une firme d'ingénierie relativement à la réfection des infrastructures de la rue Legault
- 5.5 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Ici et Là COOP d'Aménagement – Parc de l'Encan
- 5.6 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Efel experts-conseils – Trottoir de la rue Sainte-Catherine
- 5.7 Demande d'aide financière - Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives vise à financer la construction d'installations sportives et récréatives
- 5.8 Affectation d'un montant du surplus accumulé au budget courant
- 5.9 Approbation du bon de commande ADM-000152 et autorisation de paiement – International Rive-Nord

6. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

- 6.1 Approbation de facture et autorisation de paiement - Croix-Rouge
- 6.2 Effectifs maximums du Service de sécurité incendie de Saint-Polycarpe
- 6.3 Demande de subvention – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Approbation de l'ordre de changement numéro 11 – Amec Foster Wheeler – Traitement de l'eau potable et des eaux usées
- 7.2 Demande de subvention – Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Dérogation mineure 2018-01

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

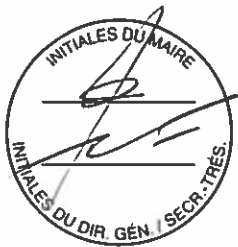
- 9.1 Approbation du bon de commande LOI-000144 – Dubé Barsalou Communications
- 9.2 Approbation de facture et autorisation de paiement - Réseau biblio de la Montérégie
- 9.3 Demande d'aide financière - Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives visant à financer la construction d'installations sportives et récréatives
- 9.4 Demande de subvention – Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées
- 9.5 Révision de la politique numéro 14 - Règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque municipale

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Adoption – Règlement 161-2018 Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

11. PAROLE AUX CONSEILLERS

12. PAROLE AU MAIRE



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
19 janvier 2018	Mutuelle des municipalités du Québec	Ristourne de 3 055 \$	Bernard Deschamps, président directeur général

DÉPÔT DES RAPPORTS LISTES DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES LIÉS AUX ÉLECTIONS 2017

Tel que requis par les articles 513,1 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les rapports Liste des donateurs et rapports de dépenses liés aux élections 2017 sont déposés séance tenante.

2018-02-378

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT l'article 201 du *Code municipal*;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA TENUE DE REGISTRE POUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT 160-2017

Tel que requis par l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général dépose séance tenante le certificat relatif à la tenue de registre pour le Règlement d'emprunt 160-2017.

Ce certificat atteste que le nombre de signatures apposées au registre est de 36 et déclare que le règlement numéro 160-2017 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

2018-02-379

INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DE BELL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe est en accord avec l'installation d'une tour de télécommunication sur son territoire;



N° de résolution
ou annotation

2018-02-380



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE le choix de l'emplacement exige certaines données géographiques et techniques afin d'assurer un maximum de couverture pour les abonnés;

CONSIDÉRANT QUE Bell s'est entendu avec Sablière Chevrier & Fils Inc. concernant le lot 3 766 306 situé au 1356, chemin St-Philippe pour la construction d'une tour de type haubané de 91 mètres sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure a été suivie en bonne et due forme;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur le lot 3 766 306.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPPOSITION – POLITIQUE DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

CONSIDÉRANT QU'en application de la Politique de gestion des parcs de stationnement du CISSS de la Montérégie-Ouest, l'utilisation du stationnement du CLSC de Saint-Polycarpe est devenue payante pour la clientèle à compter du mois de février 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe estime que les usagers n'ont pas à défrayer des coûts pour l'utilisation des services de soins offerts par le CLSC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe déplore le fait que cette nouvelle mesure est susceptible d'atteindre négativement une clientèle vulnérable, tant sur le plan de la santé que sur le plan économique;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle mesure tarifaire aura également un impact sur l'utilisation des voies de circulation résidentielles à proximité du CLSC, lesquelles seront utilisées à des fins de stationnement par les usagers du CLSC, et ce, au détriment des résidents de ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement du CLSC compte un nombre d'espaces permettant de répondre aux besoins de la clientèle et que l'achalandage ne justifie donc en rien de rendre le stationnement payant;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE S'OPPOSER à la tarification des espaces de stationnement du CLSC de Saint-Polycarpe;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Ministère de la santé et des services sociaux, au conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Ouest ainsi qu'à Mesdames les députées Lucie Charlebois et Marie-Claude Nichols.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT la problématique exposée par la Municipalité de Saint-Zotique relativement à l'accessibilité du transport adapté dans la région de Soulanges;

CONSIDÉRANT l'existence d'une aide financière gouvernementale pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ainsi que pour la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordé dans le cadre de ce programme représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de participer à la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement pour les services de transport adapté dans la région de Soulanges, conditionnellement à ce que toutes les municipalités concernées de Soulanges y participent financièrement;

DE DÉSIGNER la Municipalité de Saint-Zotique à titre de responsable du projet;

DE S'ENGAGER à assumer une partie des coûts de la contribution municipale requise pour la réalisation de l'étude selon le prorata calculé en fonction de la population et de la richesse foncière uniformisée de chacune des municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-382

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REPOUSSER DU 1ER
FÉVRIER 2018 AU 1ER JUILLET 2018 LE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE EN LIEN AVEC LA MISE EN COMMUN
D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU
D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le 9 novembre 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dévoilait un nouveau programme d'aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles à l'octroi de cette aide financière du MAMOT sont les MRC, les municipalités locales et les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt des demandes a été fixée par le MAMOT au 1^{er} février 2018:

CONSIDÉRANT QUE ce délai nous semble déraisonnablement court en raison notamment des élections municipales de novembre 2017 qui ont amené partout au Québec un grand nombre de nouveaux élus au sein des conseils des municipalités locales et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité craint que le court délai imposé par le MAMOT pour le dépôt des demandes d'aide financière risque de faire en



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

sorte que le programme n'atteigne pas ses objectifs d'apporter un soutien aux municipalités, MRC et régions souhaitant s'unir dans la réalisation d'un projet commun;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, de repousser du 1^{er} février 2018 au 1^{er} juillet 2018 le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-383

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – JANVIER 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois de janvier 2018.

il est proposé par le conseiller François Perreault;
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-02-384

RATIFICATION D'EMBAUCHE – INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT, PRÉPOSÉE À L'URBANISME

CONSIDÉRANT le départ de notre inspecteur en bâtiments et en environnement et préposé à l'urbanisme survenu en décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures et les entrevues effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher madame Stéphanie Sigouin;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de madame Stéphanie Sigouin au poste d'inspectrice en bâtiments et en environnement et préposée à l'urbanisme;

DE FIXER le salaire de madame Stéphanie Sigouin à la classe 3, échelon 6, de la convention collective applicable aux employés de la Municipalité;

DE RECONNAÎTRE à madame Stéphanie Sigouin trois (3) années d'ancienneté aux fins du calcul des vacances;

DE FIXER la date d'entrée en fonction au lundi 26 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Cette résolution
a été corrigée
par la résolution
2018-03-415.*



2018-02-385

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ATTRIBUTION DE POSTE – MANŒUVRE

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de l'employé 32-0005 et l'abolition du poste de manœuvre spécialisé;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué pour le poste de manœuvre au sein de la direction des Services urbains;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'attribuer le poste à monsieur Sylvain Chartrand, déjà employé au sein de la Municipalité;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de manœuvre au sein de la direction des Services urbains à monsieur Sylvain Chartrand;

DE FIXER le salaire de monsieur Sylvain Chartrand à la classe 3, échelon 4, de la convention collective applicable aux employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-386

ADOPTION DE LA NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE – CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la rémunération des employés qui travailleront lors du camp de jour 2018;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'échelle salariale des employés du camp de jour comme suit, à savoir :

Poste	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année
Moniteur en charge	15,30 \$	15,55 \$	15,80 \$
Moniteur	12,00 \$	12,25 \$	12,50 \$
Accompagnateur spécialisé	12,50 \$	12,75 \$	13,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-387

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - JANVIER 2018

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2018-02 et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2018 déposées lors de la présente séance;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2018-02 et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2018;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2018-02 totalisant un montant de 403 641,60 \$, soit :



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Chèques émis par la municipalité	175 649,72 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	35 104,57 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	124 522,66 \$
Salaires nets	68 364,65 \$
TOTAL	403 641,60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-388

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – JANVIER 2018

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 142,08 \$ pour le mois de janvier 2018 déposé lors de la présente séance;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de janvier 2018 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 142,08 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-389

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DEMANDE DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) en avril dernier;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés conformément à la demande déposée, soit les travaux en bordure du chemin Saint-Philippe ainsi que le remplacement d'un ponceau sur la montée Léger;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Philippe ainsi que sur la montée Léger pour un montant subventionné de 10 500 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

DE DÉCLARER QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Saint-Philippe et la Montée Léger dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Polycarpe et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2018-02-390

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – EFEL EXPERTS-CONSEILS – GESTION ADMINISTRATIVE POUR LA SÉLECTION D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LEGAULT

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 160-2017 prévoit l'installation d'une conduite de surverse et d'égout pluvial sur la rue Legault;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Efel Experts-conseils d'effectuer la gestion administrative pour la sélection d'une firme d'ingénierie relativement à la réfection des infrastructures de la rue Legault pour un montant de 7 500 \$ plus taxes;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Efel Experts-conseils afin d'effectuer la gestion administrative pour la sélection d'une firme d'ingénierie relativement à la réfection des infrastructures de la rue Legault;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Efel Experts-conseils un montant maximal de 7 500 \$ plus taxes à même le règlement d'emprunt 160-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-391

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ICI ET LÀ COOP D'AMÉNAGEMENT – PARC DE L'ENCAN

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 160-2017 prévoit l'aménagement du parc de l'Encan;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Ici et Là COOP d'Aménagement de réaliser les plans, les devis ainsi que la surveillance des travaux pour un montant de 16 850 \$ plus taxes;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Ici et Là COOP d'Aménagement afin réaliser les plans, les devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc de l'Encan;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Ici et Là COOP d'Aménagement un montant maximal de 16 850\$ plus taxes à même le règlement d'emprunt 160-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-392

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – EFEL EXPERTS-CONSEILS – TROTTOIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 160-2017 prévoit la construction d'un nouveau trottoir sur la rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Efel Experts-conseils de réaliser les plans, les devis ainsi que la surveillance des travaux pour un montant total de 15 500 \$ plus taxes;



N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Efel Experts-conseils afin de réaliser les plans, les devis ainsi que la surveillance des travaux de la construction d'un nouveau trottoir sur la rue Sainte-Catherine;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Efel Experts-conseils un montant maximal 15 500 \$ plus taxes à même le règlement d'emprunt 160-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-393

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES VISE À FINANCER LA CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

CONSIDÉRANT que le programme de soutien aux installations sportives et récréatives vise à financer la construction d'installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 160-2017 prévoit l'aménagement du parc de l'Encan;

il est proposé par le conseiller Pascal Lalonde,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation d'une demande de subvention auprès du programme de soutien aux installations sportives et récréatives en ce qui a trait au parc de l'Encan;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles du projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-394

AFFECTATION D'UN MONTANT DU SURPLUS ACCUMULÉ AU BUDGET COURANT

CONSIDÉRANT le manque à gagner pour le budget 2018;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'AFFECTER un montant de 215 000\$ du surplus accumulé au budget courant, conformément au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2018-02-395

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**APPROBATION DU BON DE COMMANDE ADM-000152 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – INTERNATIONAL RIVE-NORD INC.**

CONSIDÉRANT le bon de commande numéro ADM-000152 relatif à l'entreprise International Rive-Nord pour la réparation du camion de type Inter affecté aux activités de déneigement de la Municipalité au montant total de 24 019,30 \$, taxes incluses;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le bon de commande numéro ADM-000152;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise International Rive-Nord un montant maximal de 24 019,30 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-330-20-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-396

**APPROBATION DE FACTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé avec la Croix-Rouge une lettre d'entente de services aux sinistrés d'une durée de trois ans qui prendra fin en avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paie à chaque année un montant établi en fonction de sa population afin de bénéficier des services de la Croix-Rouge et que la facture couvrant la période de février 2018 à janvier 2019 s'élève à 359,52\$;

CONSIDÉRANT que suite à un incendie, les citoyens impliqués dans le sinistre ont besoin de trouver des vêtements, des effets personnels et un endroit pour vivre temporairement;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge travaille conjointement avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité pour offrir le soutien requis suite à un sinistre;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la facture de la Croix-Rouge au montant total de 359,52 \$;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à la Croix-Rouge un montant maximal de 359,52 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-220-10-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-397

EFFECTIFS MAXIMUMS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faciliter l'embauche et la gestion du personnel au sein de la brigade de pompier du service de sécurité incendie de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir le nombre minimum de pompiers requis pour le fonctionnement efficace du service de sécurité incendie;



N° de résolution
ou annotation

2018-02-398

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

DE FIXER le nombre maximum des pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Polycarpe à 25 pompiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur ce territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* du ministère de la Sécurité publique;

DE TRANSMETTRE cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à signer la demande d'aide financière ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.



N° de résolution
ou annotation
2018-02-399



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 11 – AMEC FOSTER WHEELER – TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une visite du fournisseur Endress & Hauser sur notre réseau d'eau potable dans le cadre de l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'exécution de cette intervention a été approuvée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 11 d'Amec Foster Wheeler pour un montant total de 149,01 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 11 ainsi qu'à payer l'entreprise Amec Foster Wheeler un montant de 149,01 \$, taxes incluses, à même les postes budgétaires 02-412-00-411, 02-414-00-411 et 02-415-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-400

DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est propriétaire d'une usine de traitement des eaux située à Sainte-Justine de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est propriétaire de son propre réseau d'aqueduc ainsi que du réseau d'aqueduc de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe alimente en eau potable une partie de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE cette situation unique au Québec génère d'importants problèmes et que la réalisation d'une étude permettrait d'identifier des pistes de solutions adéquates;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la demande d'aide financière signée par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 24 janvier 2018 et d'autoriser ce dernier à signer tout document donnant plein effet à la présente;

D'ACCEPTER que la Municipalité de Saint-Polycarpe soit désignée à titre de responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2018-02-401

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-01

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 11 décembre 2017 par Jules Beauchemin, représentant de LES IMMEUBLES M ET L SENC. pour le lot 3 768 300 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure a été accordé pour cette propriété à la séance du conseil municipal du 15 janvier 2018 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont le rapport espace bâti/terrain (COS) serait de 24%.

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation portant le numéro AC5880_Pimpl, minute 5880 et préparé par Alain Croteau, arpenteur-géomètre a été transmis à la Municipalité le 11 janvier 2018 et que celui-ci montre que le rapport espace bâti/terrain (COS) serait plutôt de 26%;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise désormais à permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont le rapport espace bâti/terrain (COS) serait de 26%, alors que la grille des usages et normes A1-11 du règlement de zonage 113-2012 prescrit un rapport espace bâti/terrain (COS) d'un maximum de 10%.

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à corriger la dérogation mineure 2017-12;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2018-01 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2018-01 pour le lot 3 768 300 du cadastre du Québec, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont le rapport espace bâti/terrain (COS) serait de 26%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-402

APPROBATION DU BON DE COMMANDE LOI-000144 – DUBÉ BARSALOU COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la résolution 2017-05-152 par laquelle le conseil municipal avait donné à Communications MJB le mandat d'élaborer la démarche Municipalité amis des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Communications MJB a décidé de se retirer du mandat;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de service de Dubé Barsalou Communications afin de poursuivre le projet de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT le bon de commande numéro LOI-000144 relatif à Dubé Barsalou Communications au montant de 10 347,75 \$, taxes incluses, déposé devant ce conseil;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Dubé Barsalou Communications un montant maximal de 10 347,75 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-20-959;

D'AUTORISER le directeur du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer tout document afin de donner pleinement effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-403

APPROBATION DE FACTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT la facture de Réseau Biblio de la Montérégie au montant de 12 427,45 \$, taxes incluses, déposée lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la facture est relative aux services obtenus par le Réseau Biblio pour la bibliothèque municipale;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la facture de Réseau Biblio de la Montérégie au montant total de 12 427,45 \$;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Réseau Biblio de la Montérégie un montant maximal de 12 427,45 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-702-30-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-404

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES VISE À FINANCER LA CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU que le programme de soutien aux installations sportives et récréatives vise à financer la construction d'installations sportives et récréatives;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Polycarpe est un organisme admissible et reconnu dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

ATTENDU que le Centre sportif Soulanges devrait subir une cure de rajeunissement tant au niveau du système de réfrigération, de la dalle, de l'éclairage et de se mettre à la norme Energy star;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande officielle de subvention auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction neuve d'un nouveau complexe sportif à Saint-Polycarpe;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER le directeur du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, la convention d'aide financière et la reddition des comptes et/ou tout autre document donnant plein effet à la présente demande;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles du projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-405

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées de Zone Loisir Montérégie permet aux municipalités d'obtenir une subvention pour payer une partie du salaire d'un accompagnateur spécialisé pour personne handicapée;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande de subvention au programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées de Zone Loisir Montérégie;

D'AUTORISER le directeur du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-406

RÉVISION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 14 - RÈGLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté la politique numéro 14 intitulée *Règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque municipale* en date du 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la politique a fait l'objet d'une révision pour y inclure les modalités relatives au prêt de jeux de société;

il proposé par le conseiller François Perreault;
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la politique numéro 14 Règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque municipale révisée.

ADOTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-407

ADOPTION – RÈGLEMENT 161-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 et que la présentation du projet de règlement a été effectuée lors de cette même séance;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 161-2018 *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE AUX CONSEILLERS

Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

PAROLE AU MAIRE

- Festigloo 2018
- Règlement d'emprunt 160-2017
- Rencontre avec les ministres Martin Coiteux et Lucie Charlebois ainsi que la whip Nicole Ménard
- Semaine de relâche 2018
- Rencontre Thierry Pépin de Dév Vaudreuil-Soulanges

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Nombre d'arbres de Noël – immeubles municipaux
- Inspecteur et problèmes de gazon/feuilles/fleurs
- Sel sur les routes
- Camion « pick-up » blanc de la Municipalité
- Heures de dîner du personnel de la Municipalité
- Terrain Béton Brunet
- Investissements en sécurité routière
- CLSC - don du terrain par la Municipalité
- Mise en commun d'infrastructures avec Sainte-Justine-de-Newton (eau)
- Subvention pour un nouveau centre sportif



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 37 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 12 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire


Eric Lachapelle


Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*